

Loir-et-Cher	GAL Vendômois
<i>Mise à jour : août 2016</i>	Structure porteuse du GAL : Pays de Vendôme

Priorité ciblée du GAL :

Renforcer l'attractivité résidentielle et la croissance verte

Le territoire du GAL :

Périmètre du GAL : Pays de Vendôme

Chiffres clés

Nombre de communes : 105

Nombre d'habitants : 72 418

Superficie : 1 722 km²

Expérience Leader antérieure : Leader + (2000-2006) ; Leader 2007/2013

Elu régional référent : M. Pascal USSEGLIO

La stratégie du GAL et les moyens mis en œuvre :

Les axes stratégiques du projet LEADER tiennent compte des forces, faiblesses, opportunités et menaces du Vendômois. Les préoccupations du territoire sont regroupées en deux thèmes :

- L'attractivité résidentielle,
- La croissance verte.

Axe 1 – Favoriser l'attractivité résidentielle : habitat, paysages, santé et actions touristiques et culturelles

Ce premier axe prend acte de l'évolution démographique du Pays Vendômois. Il est proposé d'agir sur la vacance des logements à Vendôme et dans les centre-bourgs des communes rurales, sur l'embellissement des bourgs et sur le traitement des friches industrielles et commerciales.

Il s'agit également de favoriser le développement de l'offre en petits logements et l'intégration de zones écologiquement sensibles dans les documents d'urbanisme ; toutes ces actions mettront en valeur la diversité du paysage vendômois.

La question de la santé s'affirme comme une priorité, tant sur l'amplitude de son offre et son organisation, que sur la densité de sa présence territoriale et son maillage. La poursuite et le développement des actions inscrites dans le CLS est donc essentielle.

Les innovations à explorer concernent trois registres différents : les modes de déplacements alternatifs à la voiture tels que le covoiturage, l'utilisation du vélo, le développement de véhicules électriques ; la mutualisation des tournées des commerçants ou services ambulants et de la logistique des acteurs économiques ; la mise en valeur des savoir-faire et des produits locaux.

Le tourisme de destination nature doit être une priorité pour le Vendômois dans le déploiement de sa communication et de sa stratégie de développement.

La diffusion culturelle doit être repensée comme un projet de territoire. Les évolutions des nouvelles offres impliquent de renforcer les mises en réseau des structures et acteurs de la culture, privés et publics, que ce soit dans les domaines de la musique, de la lecture publique, etc.

Axe 2 – Impulser la croissance verte

Ce deuxième axe prend acte des évolutions et des stratégies menées depuis plusieurs années par le

Pays Vendômois.

La volonté de développer des emplois non délocalisables et de soutenir des filières de proximité économiquement viables se place dans la continuité des objectifs du PCET, de Terr'Innove et d'autres actions menées dans le cadre du projet LEADER RESSOURCES 41.

Les actions envisagées visent à conforter les filières de proximité alimentaires et non alimentaires, encourager et structurer l'économie circulaire, intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux dans des domaines variés tels que la culture, le tourisme, etc.

Les actions de mises en réseaux, de changements de pratiques et d'animations pour les différents programmes menés par le territoire doivent trouver toute leur place dans le programme Leader.

10 actions à développer :

- Action 1.1 : L'habitat
- Action 1.2 : Les services de base à la population
- Action 1.3 : Le tourisme
- Action 1.4 : La culture
- Action 2.1 : Les mises en réseaux et actions collectives
- Action 2.2 : Les animations
- Action 2.3 : Les changements de pratiques
- Action 2.4 : Les filières et l'économie circulaire
- Action 3 : Coopération
- Action 4 : Animation/Gestion et Evaluation

Enveloppe FEADER :

0,9 M€

Comité de programmation :

18 membres titulaires (10 privés + 8 publics) et 18 suppléants (10 privés + 8 publics)

Moyens humains mobilisés :

1 ETP

Projets de coopération :

Objectifs opérationnels :

La coopération sur le territoire français :

- Avec les GALs de Loir-et-Cher,
- Avec les GALs Beauce Dunois et Vallée du Loir : tourisme de destination nature et oenotourisme,
- Avec le GAL du Perche : tourisme, filière bois-énergie, santé,
- Avec le GAL Pays des Châteaux/Pays Beauce Val de Loire : PCET,
- Avec le GAL Vallée du Lot (47) : rénovation des centre-bourgs,
- Avec le GAL Pays de Redon Bretagne Sud : mobilité.

La coopération avec des territoires européens ou autres :

- Avec les GALs germaniques et/ou nordiques : énergies renouvelables
- Avec les GALs autour de Porto (du fait du lien historique avec Vendôme) : culture/patrimoine et oenotourisme
- Avec un GAL européen ou autre : hortithérapie

Contacts :

Présidente du GAL : Mme Jacqueline DUMAS

Animatrice Leader : Mme Chloé WIDLING

Téléphone : 02 54 89 12 20

Courriel : smpvleader@pays-vendomois.org

Adresse : 10 Place Saint Martin – Passage de l'Imprimerie – 41100 VENDOME